



EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 juin 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 juin 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 6), Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 6), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 6), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 20 incluse), M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Michel LOYAT.

Absents :

M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Clément DELBENDE, Mme Danielle DARD, Mme Danielle POISSENOT, Mme Ilva SUGNY, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Pascal CURIE à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Danielle DARD à M. Dominique SCHAUSS, Mme Myriam EL YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 21), Mme Danielle POISSENOT à Mme Karima ROCHDI, Mme Ilva SUGNY à Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 11 - jusqu'à la question n° 64 incluse).

OBJET : 50 - Contrat de Ville - Rapport Politique de la Ville 2018

Délibération n° 2019/005751

Contrat de Ville

Rapport Politique de la Ville 2018

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

	Date	Avis
Commission n° 3	05/06/2019	Pour Information

La loi du 21 février 2014 et l'article L.1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'un débat sur la politique de la ville soit organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville à partir d'un rapport dont le contenu est précisé par le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 et pour lequel les conseils citoyens présents sur le territoire seront consultés, en amont, sur le projet de rapport.

Afin que le rapport politique de la ville ne soit pas une charge supplémentaire trop importante pour les collectivités, le législateur prévoit que le rapport sur la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) y soit intégré (annexe).

Le présent rapport permet de rendre compte de la pluralité et de la complémentarité des actions menées au titre de la politique de la ville en application des orientations stratégiques et transversales définies avec l'ensemble des signataires du contrat de ville du Grand Besançon.

I - La politique de la ville dans le contexte de l'Agglomération du Grand Besançon

A - Les orientations stratégiques du contrat de ville

Le contrat de ville signé le 21 février 2015 par 21 partenaires fixe les grands principes devant guider leurs actions en direction des quartiers relevant de la politique de ville pendant la durée du contrat 2015-2020.

La stratégie d'intervention retenue se structure ainsi autour de trois orientations :

- restaurer la tranquillité publique dans les quartiers,
- mener une politique de développement social volontariste notamment vers les publics jeunes et leurs familles,
- renforcer l'attractivité des quartiers afin de mieux les insérer dans l'agglomération.

Ces trois orientations stratégiques sont complétées par trois orientations transversales :

- lutter contre toutes les formes de discriminations et promotion de l'égalité femmes/hommes,
- participation des habitants,
- jeunesse.

Enfin, le pilier «Valeurs de la République et Citoyenneté» est venu compléter ce dispositif.

Ces orientations et les actions afférentes couvrent un champ très large de thématiques (développement économique, renouvellement urbain, habitat, logement, formation/apprentissage, emploi, éducation, participation des habitants, tranquillité publique, parentalité, sport, culture, loisirs, gestion urbaine et sociale de proximité...) qui permettent de développer une approche globale des difficultés des quartiers et de leurs habitants sur lesquelles les partenaires se mobilisent.

Elles ont également pour vocation d'inscrire les quartiers concernés dans la stratégie de territoire de l'agglomération bisontine.

A noter que le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), le Contrat Local de Santé (CLS), le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et la convention thématique Culture et Territoires sont annexés au contrat cadre et en constituent respectivement les volets sécurité/tranquillité publique, santé, jeunesse et culture.

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (Planoise et Grette), le Contrat de Ville comporte une forte dimension urbaine, qui permet d'envisager la transformation, la revitalisation de ces quartiers en développant leur attractivité.

B - Les quartiers prioritaires

La géographie prioritaire intercommunale de la politique de la ville se présente de la manière suivante sur notre territoire :

- 5 quartiers prioritaires :

- Planoise (NPRU d'intérêt national)
- Cité Brulard (NPRU d'intérêt régional)
- Montrapon
- Clairs-Soleils
- Palente-Orchamps

- 3 quartiers de l'ancienne géographie prioritaire devenant de fait des quartiers /secteurs en veille «active» :

- Battant
- Amitiés
- Vareilles

- 5 quartiers / secteurs en observation :

- sur Besançon : Cité Viotte, Pelouse, Schlumberger, Rosemont-Pesty, les Hauts de Saint-Claude,
- sur les autres communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) : Curie/Pasteur à Novillars.

C - L'organisation dédiée au contrat de ville qui s'appuie sur un large réseau partenarial

Compte tenu des missions partagées entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon, le pilotage du contrat de ville est confié à une direction transversale mutualisée entre les 2 collectivités (article L 5211-4-I-III du CGCT et délibération n° 2015/002866 du Conseil de Communauté du 17 juin 2015).

Cette direction anime et coordonne les actions issues du contrat de ville, dans une approche globale territoriale (à l'échelle des quartiers) et partenariale.

Le contrat de ville s'est en effet construit et se développe en lien étroit :

- avec les différentes délégations thématiques de la Ville et du Grand Besançon,
- avec les partenaires extérieurs au premier rang desquels figurent l'Etat, mais également la Région, le Département, la CAF, les bailleurs sociaux, la CDC, Pôle Emploi...

- avec les associations et les porteurs de projets qui se reconnaissent dans les objectifs du contrat de ville et agissent au quotidien dans les quartiers,
- avec les conseils citoyens et les habitants des quartiers de la politique de ville qui sont régulièrement consultés et associés aux actions menées, conformément aux dispositions de la Loi du 21 février 2014 et de la loi Égalité et Citoyenneté.

II - Focus territorial : les quartiers NPRU

A - Convention NPRU Grette

Par délibérations des 20 septembre 2018 et 15 novembre 2018, le Conseil Municipal et le Conseil Communautaire ont approuvé la convention NPRU dédiée au quartier de la Grette.

Le choix été fait d'une présentation et d'une contractualisation en 2 temps des 2 projets Grette et Planoise :

- Le projet Grette étant plus simple, car dédié à un petit quartier, a pu être bouclé plus rapidement (le dossier a été présenté au Comité d'Engagement de l'ANRU le 19 avril 2018 dernier et la convention partenariale est en cours de signature).
- Le projet de Planoise, plus complexe, nécessitait une réflexion et des discussions plus approfondies avec les partenaires.

Le projet prévoit la démolition de la totalité des 3 bâtiments qui constituent le QPV de Grette.

A la fin de 2018 :

- La démolition du bâtiment 13 était achevée.
- Le relogement des habitants du bâtiment 29 était terminé.
- Le relogement des habitants du bâtiment 15-27 était largement entamé (76 logements occupés sur 144).

La démolition du bâtiment 29 a débuté en janvier 2019.

Le coût prévisionnel du projet est de 26 785 000 € HT dont :

- ANRU :	6 800 000 €
- GBH :	3 200 000 €
- Région :	2 200 000 €
- Ville :	518 000 €
- Grand Besançon :	876 000 €

L'opération est par ailleurs financée à hauteur de 12,6 M€ par des prêts de la CDC et d'Action Logement.

B - NPRU Planoise

2018 a permis de poursuivre la mise au point du projet NPRU Planoise :

- Périmètres d'intervention,
- Contenu des interventions :
 - Sur patrimoine bailleurs :
 - . Déconstructions, résidentialisations, réhabilitations,
 - . Reconstitution de l'offre,
 - Opérations économiques :
 - . Centres commerciaux
 - . Coopérative du numérique
- Opérations sur espaces publics et voirie

- Equipements publics.

Le dossier Planoise a été présenté au Comité d'Engagement de l'ANRU le 27 mai 2019. L'objectif de signature de la convention est fixé à fin 2019. Mais certaines opérations, bénéficiant d'une autorisation de démarrage anticipé, pourront être lancées dès 2019.

Des points d'étape réguliers ont eu lieu avec le conseil citoyen et une réunion publique a été organisée en juillet 2018.

A noter également l'ouverture, tout début 2018, de la Maison de Services Au Public de Planoise (MSAP).

Au cours du 1^{er} trimestre 2018, les locaux dédiés au conseil citoyen de Planoise (et qui accueilleront la future maison du projet NPRU) ont été inaugurés au 1^{er} étage de la MSAP. Ces locaux bénéficient d'un accès indépendant qui garantit une ouverture sur de larges plages horaires.

III - Les chantiers thématiques, menés dans le cadre du contrat de ville en 2018

A - La tranquillité publique

2018 a vu l'ouverture au cœur du quartier de Planoise du commissariat de la Police de Sécurité du Quotidien.

Le travail partenarial se poursuit au sein des cellules de veilles et des réunions mensuelles du groupe de correspondants de sécurité.

La procédure de rappel à l'ordre a été mise en place par la Ville de Besançon.

Le dispositif de tranquillité résidentielle initié par les bailleurs sociaux et cofinancé par le Grand Besançon, la Ville et l'Etat, se poursuit.

B - Logement, Habitat et Cadre de Vie

Suite à l'étude de faisabilité d'une démarche d'auto-réhabilitation accompagnée (ARA) dont les conclusions favorables à la mise en place d'une telle action en QPV, ont été validées par le comité de pilotage partenarial fin 2017, le projet de l'association Julienne Javel a été retenu dans le cadre de l'Appel à Projets 2018 pour mettre en place cette action sur les Quartiers de Planoise (secteur Ile de France) et Palente/Orchamps.

L'action a démarré à l'automne avec l'ouverture de locaux dans chaque quartier, la réalisation de premières actions collectives sous forme d'ateliers, un travail d'accompagnement du public ciblé par les partenaires sociaux afin de pouvoir réaliser des chantiers à domicile.

C - La Participation des habitants

La loi Lamy de février 2014 prévoit d'installer des Conseils Citoyens dans les quartiers prioritaires de la Ville avec pour objectif premier d'associer davantage les habitants souvent éloignés du débat public à la vie de leur quartier. Le deuxième objectif est de favoriser l'émergence et la mise en œuvre d'initiatives locales afin d'encourager et de soutenir le pouvoir d'agir des habitants des quartiers de la politique de la ville.

En 2018 les Conseil Citoyens ont été associés à différentes instances de pilotage du Contrat de Ville (Comité de Pilotage, Réunions d'instruction et de lancement de l'Appel à Projets...), GUSP, et chacun pour ce qui les concerne, sur les grands dossiers concernant leur quartier respectif.

Cependant, la participation des habitants n'est pas équivalente dans chacun des quartiers. Les Conseils Citoyens de Planoise et Palente-Orchamps se révèlent les plus actifs et mobilisés sur des actions ou sujets qu'ils portent ou souhaitent voir émerger.

D - L'Education

Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)

L'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) est une association nationale implantée dans un grand nombre de villes étudiantes. Son action s'organise autour de 2 axes :

- mobiliser des étudiants pour organiser un accompagnement individuel à domicile d'enfants et adolescents en difficulté scolaire,
- organiser, à travers l'action «volontaires en résidence», en lien avec les établissements scolaires (écoles et collèges) une mise à disposition d'un binôme de services civiques en charge de travailler sur l'amélioration du climat scolaire, la citoyenneté en lien avec les équipes pédagogiques.

Ce dispositif mis en place depuis septembre 2017 à Planoise et Montrapon, a été étendu à Clairs-Soleils à la rentrée 2018. Il répond à un réel besoin d'accompagnement éducatif individuel qui n'était jusqu'alors pas couvert malgré l'implication des structures associatives ou municipales qui interviennent au quotidien auprès des jeunes en mode collectif.

E - La lutte contre les discriminations et la promotion de l'Égalité Femmes/Hommes

La lutte contre les discriminations et la promotion de l'Égalité Femmes/Hommes est l'une des trois thématiques transversales du contrat de ville cadre déclinée en un Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations (PTLCD).

Après les critères de discriminations retenus en 2017, le PTLCD a été présenté et validé lors du Comité de Pilotage du 12 mars 2018. Le PTLCD s'organise autour de deux approches complémentaires et non exclusives l'une de l'autre : l'approche intégrée et l'approche spécifique.

L'approche intégrée consiste à introduire des éléments de lutte contre les discriminations dans l'ensemble des politiques publiques, notamment en y repérant et en corrigeant leurs effets potentiellement discriminatoires.

L'approche spécifique (ou positive) s'inscrit dans une volonté d'organiser des programmes d'actions concrètes directement dédiées à la lutte contre les discriminations ou s'adressant directement aux personnes ou groupes de personnes qui en sont victimes.

Le PTLCD du Contrat de Ville du Grand Besançon décline ces deux approches par les orientations stratégiques suivantes :

Approche spécifique :

- I - Renforcer la sensibilisation à la discrimination et à l'auto-discrimination
- II - Renforcer l'accès aux droits des victimes de discrimination
- III - Constituer une fonction observatoire des discriminations
- IV - Lutter contre les inégalités filles garçons et femmes hommes

Approche intégrée :

- V - Lutter contre les discriminations dans le domaine de l'accès à l'emploi
- VI - Lutter contre les discriminations dans le domaine du logement
- VII - Lutter contre les discriminations dans le champ éducatif
- VIII - Lutter contre les discriminations dans le champ de l'accès aux services publics

F - L'appel à projets 2018

L'appel à projets annuel permet aux partenaires du contrat de ville de financer des actions majoritairement portées par des associations locales qui concourent à la réalisation des objectifs du contrat.

Les priorités suivantes ont été définies par les partenaires pour la programmation de l'appel à projets 2018 sur l'ensemble des quartiers :

- Emploi, Insertion, Formation professionnelle et Développement Economique
- Education/Parentalité/Jeunesse
- Vivre-Ensemble et cadre de vie (Tranquillité Publique, Valeurs de la République, Citoyenneté, Laïcité, ...)
- Accès de tous aux usages du numérique.

Compte tenu des perspectives de relogement des habitants du quartier de la Grette, il a été demandé de proposer des actions contribuant à l'accompagnement des habitants :

- Aide à la réalisation de petits travaux, ateliers de bricolage...
- Accueil et présentation des nouveaux quartiers de résidence,
- Maintien du lien social au cœur du quartier de la Grette.

12 thématiques d'intervention ont été retenues :

- Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance,
- Education/Parentalité/Jeunesse,
- Sport,
- Culture et expression artistique,
- Santé, accès aux soins,
- Accès aux droits sociaux,
- Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation, Développement économique et commercial,
- Logement, habitat et cadre de vie,
- Lutte contre les discriminations et égalité femmes-hommes,
- Participation des habitants et lien social,
- Valeurs de la République et citoyenneté,
- Pilotage, ingénierie du Contrat de Ville.

La programmation annuelle 2018 a été arrêtée à l'issue d'une instruction partenariale des dossiers proposés et de différentes réunions de calage internes, thématiques et territoriales, puis inter institutionnelles. A noter que les Conseils Citoyens ont participé aux réunions d'instruction territoriale concernant leur quartier respectif et ont ainsi pu donner leur avis sur la pertinence des dossiers déposés.

Elle a été déterminée en accord avec les différentes délégations Ville et CAGB concernées et a fait l'objet d'une délibération soumise au Conseil Communautaire, au Bureau de la CAGB et au Conseil Municipal dans le cadre d'une délibération spécifique relative à la politique de la ville.

Les partenaires -Etat, Région, Département, CAF, bailleurs- ont attribué leurs subventions selon leurs propres processus décisionnels mais en cohérence avec les éléments issus de l'instruction partenariale de chaque dossier.

Les partenaires instructeurs (internes et externes) ont pu consulter et avoir accès aux dossiers déposés via la plateforme de dématérialisation mise en place fin 2015.

Les porteurs de projets, quant à eux, ont continué à déposer leur(s) dossier(s) par voie dématérialisée à l'adresse internet de l'appel à projets créée en 2015. Ils ont fait part de leur satisfaction. Les associations rencontrant des difficultés ont bénéficié de l'accompagnement de la Direction Contrat de Ville.

En 2018, l'ensemble des partenaires du Contrat de Ville a accompagné 183 projets (Contrat Enfance Jeunesse compris) à hauteur de 3,72 millions d'euros (dont Ville 1 318 042 € hors fonctionnement Général, 770 666 € Grand Besançon, 36 009 € CCAS, 850 426 € crédits spécifiques Etat, 150 000 €

de la Région, 79 603 € Département et 513 629 € CAF) pour autant d'actions se déroulant essentiellement dans les quartiers prioritaires au bénéfice de leurs habitants. Ces projets sont portés par 100 structures dont 93 associatives.

Il convient de noter que la Région Bourgogne-Franche-Comté est dotée depuis 2018 d'une enveloppe régionale spécifique de 150 000 € pour intervenir dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Ville du Grand Besançon.

La Région a, par ailleurs, sollicité la Direction Contrat de Ville aux fins d'un avis consultatif sur 12 dossiers déposés dans le cadre du Fonds d'Aide aux Projets (FAP) pour des actions intervenant sur le territoire grand bisontin. Ces avis ont été rendus sur la base des échanges menés avec les différents partenaires internes et externes concernés puis transmis au comité d'engagement régional.

Afin d'être au plus près des besoins de chaque quartier et de pouvoir en échanger avec les associations qui y sont présentes, comme en 2017, une réunion de lancement de l'appel à projets 2019 a été organisée dans chacun des cinq quartiers prioritaires entre le 21 septembre et le 10 octobre 2018. Les membres des conseils citoyens ont participé à ces rencontres. Cette organisation, mise en place en 2017, a permis d'échanger sur les projets et besoins de chacun des quartiers et a été appréciée de tous les participants.

Par ailleurs, trois permanences ont eu lieu, sur chacun des quartiers prioritaires, entre le 17 octobre et le 16 novembre, afin d'accompagner les porteurs de projets dans l'élaboration de leur dossier.

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- de prendre connaissance du rapport sur la mise en œuvre de la politique de la Ville et rendre un avis favorable,
- d'approuver en annexe le rendu compte des actions menées en matière de développement social urbain, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales pour les communes éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0